

Les communes romandes solidaires pour l'eau

Le fonds Solidarité internationale eau Réalizations et gestion (2009 et 2013)

Préavis N° 2015/22

Lausanne, le 26 mars 2015

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le 10 décembre 2008, le Conseil communal a adopté le préavis N° 2008/34¹ et a ainsi accepté d'engager un centime par mètre cube d'eau vendu aux Lausannois pour participer à des actions de solidarité dans le domaine de l'eau. A cette occasion le fonds Solidarité internationale eau, appelé ci-après « le fonds », a été créé (annexe 1).

Le présent préavis permet à la Municipalité de présenter les actions réalisées avec ce fonds de 2009 à ce jour, et de montrer l'engouement d'autres communes suisses autour de ce projet. Selon le règlement accepté par le Conseil communal, un préavis doit être rédigé pour les engagements financiers de plus de CHF 100'000.-. Aussi, il est proposé de régulariser les derniers prélèvements effectués à ce jour et de modifier le règlement du fonds afin de l'adapter à la gouvernance actuelle.

2. Préambule

En Suisse, toutes les conditions sont réunies pour avoir de bonnes ressources en eau. De plus, des moyens financiers suffisants couplés avec un savoir-faire technique très professionnel, notamment au niveau communal, permettent à la population d'avoir accès à des services d'eau potable de haute qualité. Cette situation est un privilège et une motivation pour apporter son soutien à ceux qui n'ont pas accès à ces services vitaux.

Dans cette optique, le groupe suisse Aguasan (groupe d'experts et spécialistes pour l'eau potable et l'assainissement dans les pays en voie de développement), des organisations non gouvernementales (ONG) suisses, les communes et la Direction du développement et de la coopération (DDC) ont lancé ensemble en 2007 l'action Solidarité'eau Suisse. Depuis novembre 2007, **eauservice** fait partie du comité de pilotage de cette action et est leader pour les communes romandes.

¹ BCC 2008, séance n° 8/I, pages 784-795.

Solidarité'eau Suisse est conçue pour encourager et faciliter l'engagement des municipalités et des services des eaux à soutenir des projets d'eau potable et/ou d'assainissement dans les pays en voie de développement, le but étant de payer l'eau avec l'eau.

Solidarité'eau Suisse dispose d'une plateforme Internet² où l'on trouve des projets de qualité (ceux-ci sont notamment analysés par des spécialistes d'Agusan) et des partenariats. Pour devenir « solidaire », une commune ou des communes associées peuvent financer un projet ou se lancer dans un partenariat avec une commune d'un pays en développement, ce qui est le cas de la commune de Lausanne (voir chapitre 8 du préavis N°2008/34).

En décembre 2008, le Conseil communal lausannois a adopté la proposition de la Municipalité d'engager un centime par mètre cube d'eau vendu aux Lausannois pour participer à des actions de solidarité dans le domaine de l'eau, soit un montant d'environ CHF 130'000.- par année. Le Conseil communal a également alloué un crédit pour l'engagement d'une personne à 50% en tant que chef de projet Solidarité internationale eau (annexe 1).

3. Partenariat public-public avec la Communauté Urbaine de Nouakchott (CUN)

3.1 Stratégie des actions entreprises et leurs suivis

Lausanne inscrit la thématique de la solidarité dans sa stratégie de développement durable. Cette stratégie se construit avec l'apport de tous les services concernés et l'appui du Service développement de la ville et de la communication (DevCom).

Le travail de la commune de Lausanne en matière de solidarité internationale se répartit en trois grands axes de travail : la coopération décentralisée, la coopération au développement et les achats publics. Les activités décrites dans le cadre de ce préavis s'inscrivent dans le cadre du premier axe ; soit le développement d'un partenariat public-public avec une ville située dans un pays en voie de développement et en manque de ressource d'eau.

De plus, dans ce partenariat public-public, Lausanne a choisi de se positionner dans un contexte de développement et non dans le domaine de l'urgence, en soutenant des communes de pays en voie de développement par le biais d'un partenariat qui fasse sens pour les populations pauvres. Ce mode de collaboration met un accent fort sur l'aide technique directe de ville à ville.

«Un partenariat public-public est une collaboration entre au moins deux autorités ou organisations publiques, basée sur la solidarité, pour améliorer les capacités et l'efficacité d'un des partenaires dans la fourniture du service public de l'eau et de l'assainissement»³.

Grâce à ce type de partenariat, la commune qui bénéficie du soutien d'une autre commune partage son savoir-faire, renforce ses capacités de gestion et développe son volet eau. La collaboration étant de longue haleine, elle permet de faire évoluer certaines manières de faire ou habitudes qui ne peuvent pas être changées lors de projets ponctuels. Les réalisations techniques effectuées sont alors aussi plus pérennes. La communication et la confiance développée sur le long terme permettent de mieux comprendre les besoins spécifiques de la commune et également que les populations locales s'approprient mieux de nouvelles infrastructures.

² www.solidariteausuisse.ch.

³ David Hall, Public-public partnership in Water, Directeur de l'Unité de recherches de l'Internationale des services publics, Université de Greenwich.

3.2 *Le partenariat public-public avec Nouakchott*

Une réflexion a été menée pour déterminer les critères de choix de la commune partenaire. Une liste non exhaustive de ces critères est présentée ci-après :

- le partenaire public d'un pays en voie de développement doit être solide et motivé ;
- le fonds veut toucher en priorité les populations les plus défavorisées et qui n'ont pas d'accès à de l'eau potable ;
- le pays devrait être relativement stable pour permettre les déplacements sur place pour le suivi du projet, les échanges techniques et méthodologiques, et les évaluations ;
- le pays devrait être relativement décentralisé afin de pouvoir travailler directement avec les partenaires concernés sans devoir passer systématiquement par l'état central ;
- pour faciliter le dialogue entre les collaborateurs, la langue de travail est le français ;
- la problématique de l'eau au niveau local doit correspondre aux compétences d'**eauservice** (gestion urbaine de l'eau).

Il n'était a priori pas évident pour la Commune de Lausanne de trouver un partenaire qui réponde à tous ces critères.

Toutefois, en 2009, lors du cinquième Forum mondial de l'eau à Istanbul, la Commune de Lausanne a eu un premier contact avec la Communauté urbaine de Nouakchott (CUN). En juillet de la même année, une mission a été effectuée à Nouakchott. Des visites de terrain et des séances de travail ont permis de définir les activités à réaliser à Nouakchott afin d'améliorer l'accès à l'eau des populations défavorisées. En octobre 2009, les deux villes ont signé un premier accord de partenariat.

Le partenaire de Lausanne, la CUN, chapeaute les neuf communes de la ville de Nouakchott. Elle exerce en lieu et place des communes les compétences qui lui sont dévolues dans des domaines variés. La CUN intervient ainsi en matière de développement économique et social, d'aménagement du territoire, mais aussi en matière de gestion des services publics tels que l'alimentation en eau, ou encore la protection de l'environnement. Un partenaire également très impliqué dans les actions qui sont menées à Nouakchott est la Société nationale de l'eau (SNDE) qui est en charge du réseau d'eau dans les principales villes de Mauritanie.

La distribution de l'eau à Nouakchott est faite d'inégalités : inégalité de l'accès, du prix et de la qualité de l'eau. 70% de la population de cette ville de plus de 1'200'000 habitants ne sont pas raccordés au réseau d'eau public et contraints de se ravitailler à partir de camions citernes ou de charretiers. Avoir un accès à l'eau est encore un rêve pour les deux tiers de la population qui vivent avec moins de 25 litres d'eau par jour et par personne.

Un comité de pilotage, dont la DDC fait partie, se réunit quatre fois par année pour discuter de l'avancement du projet et valider les étapes importantes. Des missions sur le terrain permettent aussi de superviser le travail effectué.

Au début de la collaboration avec la CUN, la situation en Mauritanie était très calme. Actuellement et à cause du conflit au Mali, le pays est plus instable particulièrement au nord du pays. Toutefois, la situation dans la capitale est calme. La Municipalité a un contact régulier avec l'unité sécurité du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), ainsi qu'avec le consul honoraire afin de prendre toutes les mesures nécessaires lors des déplacements sur place.

3.3 *Le partenariat public-public, avantages et inconvénients*

Comme expliqué précédemment, le partenariat public-public s'inscrit sur le long terme et permet donc des changements dans la manière de fonctionner des partenaires locaux. Ceci a été clairement observé après cinq ans de collaboration avec la CUN. Un projet sur une plus courte période n'aurait jamais pu apporter ces améliorations.

Ainsi, le partenariat bénéficie à la CUN qui, au-delà des financements, profite de l'expertise de Lausanne dans la gestion urbaine de l'eau et ainsi d'un transfert de compétences au niveau technique mais également organisationnel et méthodologique. Ce partenariat est également un plus pour Lausanne qui peut sensibiliser les consommateurs lausannois aux problématiques liées à l'eau et les rendre attentifs à la qualité des services dont ils bénéficient à Lausanne. Il souligne les compétences des services publics qui sont souvent peu reconnues et même banalisées (cf. chapitre 9.2 du préavis N° 2008/34).

Pour les collaborateurs d'**eauservice**, le projet permet de se confronter aux collaborateurs d'une autre culture avec des problèmes qui sont parfois les mêmes et parfois très différents.

Au niveau de la surveillance, le partenariat demande un engagement fort de la part de la Municipalité qui suit le travail de terrain au quotidien en révisant et en conseillant l'équipe sur place sur tous les aspects du projet. C'est pour cette raison que la plupart des communes suisses délèguent la gestion de leur fonds solidaire à des ONGs. Elles n'en retirent cependant pas la même visibilité que Lausanne.

3.4 Visibilité pour la Commune de Lausanne

Au niveau suisse et international, le projet entre Lausanne et Nouakchott fait véritablement office de modèle de partenariat public-public réussi. Nos communes suisses montrent l'exemple et encouragent ainsi d'autres collectivités publiques notamment celles en charge de la gestion de l'eau à faire preuve de solidarité et à s'investir dans ce sens. Au niveau international, le partenariat entre Lausanne, en tant que représentant des 17 communes suisse associées⁴, et la CUN a été présenté au sixième Forum mondial de l'eau à Marseille en mars 2012, et au Forum d'Oujda organisé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Maroc en octobre 2012. Le projet a été mentionné par le conseiller fédéral Johann Schneider-Amman à la réunion de haut niveau (*High Level Meeting*) du *Sanitation Water For All*⁵ au siège de la Banque mondiale à Washington en avril 2014 devant 50 ministres de l'économie. Ces présentations permettent d'assurer la visibilité du projet et de ses partenaires. Elles mettent également en avant les bénéfices du partenariat public-public.

Depuis le début de la création du fonds, les actions menées par la Municipalité sont suivies de près par le responsable de la Division eau de la DDC, qui fait partie du comité de pilotage du projet. Il estime que notre suivi de proximité est exemplaire. Après le premier projet réalisé à Nouakchott (projet PAAE, voir chapitre 4 ci-après), la DDC a trouvé la dynamique du partenariat tellement riche et intéressante qu'elle a décidé d'injecter des fonds dans le partenariat pour renforcer et booster les actions de Lausanne. Depuis, elle montre très souvent ce projet comme exemple de partenariat réussi et veut motiver d'autres communes à le reproduire.

Ces cinq premières années de collaboration avec la CUN ont été appréciées par notre partenaire du sud. En effet, en application de la délibération du conseil urbain, le président de la CUN a décidé d'attribuer le titre de « meilleur projet de la CUN » à la Ville de Lausanne et aux communes suisses associées au partenariat pour leurs actions d'amélioration de l'accès à l'eau dans les quartiers pauvres de la capitale (annexe 3).

⁴ Apples, Attalens, Charrat, Cossonay, Epalinges, Estavayer-le-Lac, Jouxten-Mézery, Jussy, La Chaux, Le Mont-sur-Lausanne, Lutry, Martigny (Sinergy), Morges, Nyon, Pully, Trient et Villaz-St-Pierre.

⁵ *Task force* mondiale sur l'eau, voir <http://sanitationandwaterforall.org/>.

4. Des résultats au bénéfice de la population défavorisée : Projet d'amélioration pour l'accès à l'eau (PAAE) 2009-2011

Les actions principales du PAAE, premier projet réalisé dans le cadre du partenariat entre Lausanne et la CUN, portent déjà leurs fruits et soulagent une partie de la population qui manquait d'eau. Les résultats de ce projet qui s'est déroulé entre octobre 2009 et mars 2011 sont les suivants :

- 1.8 kilomètre de conduite a été posé dans un quartier de Nouakchott et trois bornes fontaines ont été construites. Les trois gérants des bornes ont suivi une formation ;
- cinq bornes fontaines de type château d'eau ont été réhabilitées ;
- trois camions citernes ainsi qu'un camion vidangeur de boue ont été achetés et envoyés à Nouakchott. Les camions citernes servent à distribuer de l'eau dans les quartiers dépourvus de réseau et le camion vidangeur permet d'évacuer les eaux stagnantes en période d'hivernage ;
- le grand public et les personnes de la filière de distribution d'eau hors réseau ont été informés et sensibilisés sur différents aspects liés à l'eau dans la capitale ;
- une étude sur le microcrédit pour le raccordement individuel au réseau a été réalisée et a montré que 70% de la population seraient disposés à y recourir.

Au total, ce sont 17'400 personnes qui voient leur condition de vie s'améliorer grâce à un accès à l'eau potable. Le montant prélevé sur le fonds pour ce projet est de CHF 367'324.-. Cependant, même si les résultats sont visibles, le problème de l'eau à Nouakchott reste important.

5. Un grand projet en cours : Projet communautaire pour l'accès à l'eau (PCAE) 2011-2015

5.1 Le PCAE

Les bons résultats obtenus dans le cadre du PAAE, la bonne collaboration entre les partenaires et les besoins toujours croissants en termes d'eau potable et d'assainissement à Nouakchott, ont motivé Lausanne, le groupement de communes suisse et la CUN à prolonger le partenariat.

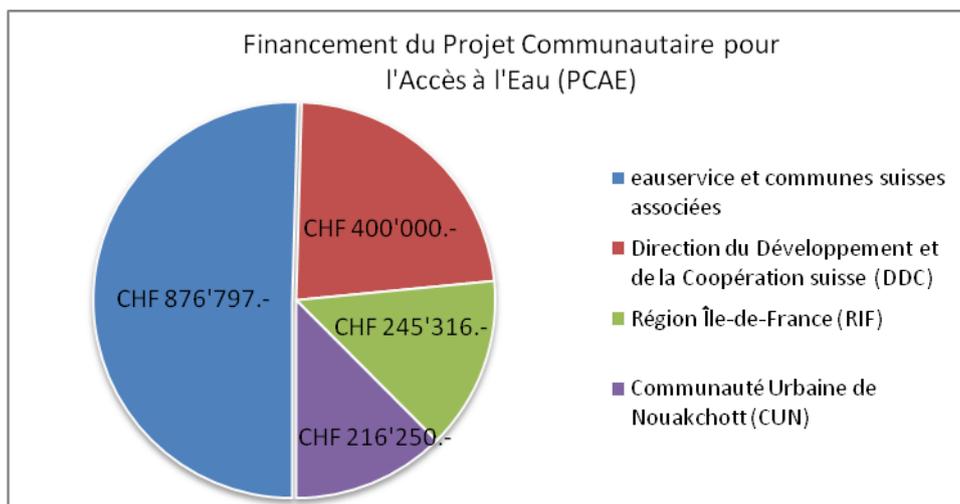
Un deuxième projet intitulé PCAE a ainsi été mis sur pied. L'objectif reste le même, améliorer l'accès à l'eau des populations défavorisées de Nouakchott, mais les activités sont plus importantes. D'une durée de plus de trois ans, ce projet a débuté en novembre 2011, et prévoit notamment les activités suivantes : l'extension du réseau d'eau de plus de 45 kilomètres, la construction de quatre bornes fontaines, le raccordement de 35'000 personnes, la sensibilisation sur les questions liées à l'eau, et la diffusion de bonnes pratiques en matière d'assainissement. Ainsi, globalement, le projet touchera 100'000 personnes.

Les spécialistes d'eau service ainsi que ceux du groupement de communes suisses sont sollicités pour apporter un appui méthodologique et technique dans le cadre du projet. Des déplacements à Nouakchott et à Lausanne se font en moyenne deux fois par an et des échanges téléphoniques et par courriel ont lieu quotidiennement.

Un comité de pilotage dont fait partie la DDC valide les étapes importantes de la mise en place et de l'avancement des actions entreprises. Un comité de pilotage est également en place localement où toutes les parties prenantes sont représentées. De plus, en fin de projet, une évaluation sera réalisée par un bureau externe, ainsi qu'un audit financier en milieu et fin de projet.

L'audit financier intermédiaire a été réalisé par Ernst&Young en septembre 2013 sur le fonds et sur le compte du projet à Nouakchott et a montré que l'argent était géré correctement.

Le montant du budget du projet PCAE est de CHF 1'700'000.- sur trois ans (cf. graphique ci-dessous pour la répartition financière entre les différents partenaires). La DDC et la Région d'Île-de-France ont décidé d'injecter de l'argent dans ce projet. La participation de Lausanne, des communes partenaires et de la DDC passe par le fonds pour un montant de CHF 1'276'797.- francs. Les autres partenaires financiers, la Région d'Île-de-France et la CUN, versent l'argent directement sur le compte du projet à Nouakchott sans passer par le fonds.



Au moment de la rédaction du préavis, les activités du projet PCAE sont déjà bien avancées. Toutes les conduites prévues dans le quartier défavorisé de Tarhil sont posées. Il reste néanmoins à effectuer la majeure partie des branchements sociaux subventionnés par le projet qui permettront aux populations d'avoir de l'eau dans leur parcelle. Dans cette attente, les habitants pourront se ravitailler à trois bornes fontaines construites en bordure du quartier et qui ont été raccordée au réseau au mois de septembre 2014.

6. Alimentation du compte « Solidarité internationale eau » par Lausanne et par les partenaires associés

Lausanne alimente le fonds du projet Solidarité internationale eau avec l'équivalent d'un centime par m³ d'eau vendu aux Lausannois, ce qui correspond à l'exigence de Solidarité'eau Suisse pour l'obtention du label « commune solidaire pour l'eau ». Il est à noter que dans des communes d'autres pays, voire d'autres communes ou Services d'eau suisses, on associe non pas un centime, mais un pourcentage des ressources qui sont affectées aux budgets⁶. Pour eauservice, 1% des ressources représenterait un montant de plus de CHF 600'000.-. En outre, certaines communautés intègrent en plus du pourcentage sur l'eau, un pourcentage sur l'assainissement, et ont ainsi à disposition un fonds deux fois plus important pour leurs actions de solidarité.

En 2013, les communes d'Apples, Attalens, Charrat, Cossonay, Epalinges, Estavayer-le-Lac, Jouxens-Mézery, Jussy, La Chaux, Le Mont-sur-Lausanne, Lutry, Martigny, Morges, Nyon, Pully, Trient et Villaz-St-Pierre se sont associées au projet géré par Lausanne.

⁶ Par exemple, la France possède la loi Oudin (loi n°2005-95 du 9 février 2005) relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement. Grâce à cette loi, les agences de l'eau peuvent mener des actions de coopération dans la limite de 1% des ressources qui sont affectées à leurs budgets.

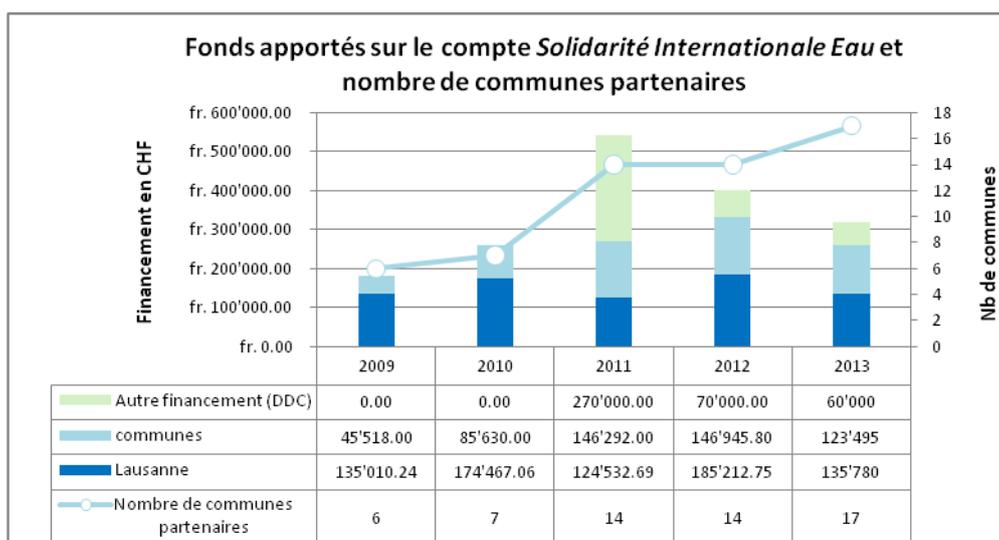
Ces 17 communes engagent respectivement l'équivalent d'un centime par m³ d'eau vendu dans leur commune. Une telle association augmente l'efficacité de l'intervention en diminuant notamment les coûts de transaction ; elle leur permet aussi d'inscrire leur participation dans un projet de plus grande portée.

Les communes associées injectent leur argent dans un projet qui leur est proposé par Lausanne et s'engagent sur une période définie par les deux parties. Elles sont informées de l'avancement des activités en cours par des rapports et des séances annuels. Il est à noter que la communication du projet auprès des partenaires nécessite du temps et des ressources. La dynamique d'échange qui s'est créée autour de cette thématique nouvelle est riche et intéressante.

Le graphique ci-dessous montre qu'à partir de 2011, la participation des communes associées a dépassé la participation de Lausanne. La DDC s'est jointe au projet lausannois pour une contribution équivalente à CHF 400'000.- répartie sur 2011, 2012 et 2013.

La Municipalité a donc aujourd'hui plus de partenaires financiers et donc plus de fonds pour la réalisation de ces actions solidaires. Il peut ainsi réaliser des projets de plus grande taille qui touchent un plus grand nombre de bénéficiaires dans les pays en développement. Les ressources humaines affectées à la gestion de ce fonds sont restées inchangées.

La Municipalité espère stabiliser le montant annuel du fonds au-dessus de CHF 300'000.- afin d'avoir une taille critique, réaliser des activités importantes en ayant des coûts de gestion et de suivi relativement faibles.



En 2010, DevCom a participé pour un montant de CHF 30'750.- au projet PAAE. En 2012, la campagne Lausanne Eau Solidaire menée à Lausanne en partenariat avec des restaurants a apporté un montant de plus de CHF 57'000.- sur le fonds (annexe 4).

En date du 31 décembre 2013, le solde du compte se monte à environ CHF 840'000.-. Ce montant sera en grande partie dépensé en 2014-2015 dans le cadre du projet PCAE (voir chapitre 7 ci-dessous).

7. Gestion du fonds « Solidarité internationale eau »

7.1 Régularisation des montants déjà réalisés

En 2011 et 2012, dans le cadre du PCAE, deux prélèvements supérieurs à CHF 100'000.- ont été effectués sur un compte local, ouvert pour le projet, nommé ci-après compte du projet. Pour obtenir la contribution de la DDC qui alimente également le fonds, La Municipalité devait dépenser les montants perçus en priorité et dans un délai très court, avant la fin de l'année 2011. Dans l'urgence, la Municipalité a fait l'impasse sur les articles 4a et 4b du règlement du fonds. De nouveaux prélèvements supérieurs à CHF 100'000.- sont prévus pour l'année 2015 selon la convention qui nous lie à Nouakchott.

La Commission des finances a été informée de la situation au mois de juin 2013. Il est en principe prévu d'effectuer les prochains versements sachant que les travaux d'extension du réseau sont bien entamés en Mauritanie, et qu'il ne serait pas judicieux vis-à-vis de nos partenaires suisses et étrangers de les arrêter.

Depuis la signature de la convention du 1^{er} novembre 2011, début du PCAE, Lausanne a effectué les versements suivants sur le compte du projet à Nouakchott :

	Date du versement	Montant versé sur le compte du projet à Nouakchott [CHF]
Versement P1	20.12.2011	174'823
Versement P2	21.08.2012	156'477
Versement P3	18.03.2014	285'891
Montant total versé par Lausanne sur le compte du projet		617'191

Les versements suivants seront effectués par Lausanne dans le cadre de ce même projet :

	Date du versement	Montant versé sur le compte du projet à Nouakchott [CHF]
Versement P4	janv.15	150'000
Versement P5	avr.15	77'000
Versement final	juil.15	50'000
Montant total à verser par Lausanne sur le compte du projet		277'000

7.2 Modification des articles 4a et 4b du règlement du fonds

A la séance du 6 septembre 2013, la Commission des finances du Conseil communal a pris acte de la proposition de la Municipalité de modifier les articles 4a et 4b du règlement du fonds pour rendre plus dynamique la gestion du fonds. En effet, le fonds est soumis aux exigences de Lausanne, mais aussi des autres bailleurs prenant part à nos actions (communes, DDC, etc.). La DDC a, par exemple, des exigences strictes et des délais très courts pour dépenser les fonds qu'elle met à disposition pour les projets.

L'article 4a serait formulé ainsi :

« Une fois par année, la Municipalité informe le Conseil communal de l'ensemble des prélèvements faits sur ce fonds dans le cadre de la présentation des comptes communaux. Les activités en lien avec le fonds sont décrites dans le rapport de gestion. »

L'article 4b serait formulé ainsi :

« Au lancement de tout nouveau projet, la Commission des finances valide les futurs versements inhérents à ce nouveau projet lorsque les dépenses totales du projet sont égales ou supérieures à CHF 100'000.-. »

Les autres articles du règlement du fonds resteraient inchangés. L'annexe 5 présente le règlement du fonds actuel et la nouvelle proposition de règlement du fonds.

8. Développement durable

Brundtland définit le concept de développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs ». Il doit donc être environnementalement non dommageable, socialement acceptable et économiquement viable. Pour répondre à ces conditions, il doit être techniquement approprié. Il est à noter que le septième Objectif du Millénaire traite du développement durable.

Sur le plan social, l'accès à l'eau va permettre d'améliorer les conditions sanitaires et de diminuer le pourcentage de maladies. En outre, un plus grand nombre d'enfants pourront bénéficier de l'éducation au lieu de passer leur temps à chercher de l'eau. Dans la commune malgache d'Ankaraobato par exemple, une corrélation entre le taux de réussite scolaire et l'arrivée de l'eau dans la commune a été très nettement observée.

L'apport d'eau potable dans une région est aussi un facteur de développement économique important. En effet, il permet à l'agriculture et à l'industrie de se développer et ainsi de créer de nouveaux emplois. De ce fait, le niveau de vie des personnes s'améliore et les déplacements de population vers les grands centres urbains s'atténuent.

Pour inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales, la gestion durable et la préservation des ressources en eau sont essentielles. Ainsi une gestion pérenne de l'eau devrait être appliquée à tous les niveaux et dans tous les pays. D'où la pertinence d'un projet d'échange entre Lausanne et les pays en développement afin d'aller vers une meilleure gestion de l'eau.

L'initiative Solidarité internationale eau de Lausanne est une petite intervention à l'échelle planétaire, mais si elle est durable, elle a toute son importance car elle permettra certainement d'influencer d'autres communes vers une démarche similaire.

9. Incidence sur le personnel

Il n'y a pas d'incidence sur les charges de personnel.

Il est toutefois important de signaler que le projet Solidarité internationale eau a pris beaucoup d'ampleur. Le travail en lien avec la solidarité peut être scindé en trois volets.

Le volet le plus important est la réalisation du PCAE. Lausanne fournit un appui quotidien à l'équipe du projet de Nouakchott. Il s'agit d'un appui technique (dimensionnement de réseau, utilisation de base de données, réalisation de plans, etc.), méthodologique et organisationnel (définition de stratégie, rédaction de processus de travail, etc.), de gestion de projet, de définition et rédaction de documents de projet et de révision des documents de travail (contrats, terme de référence, rapports trimestriels, etc.). Cet appui a pour but d'augmenter les compétences locales. Il faut savoir qu'à Nouakchott, les prestations des fournisseurs ne sont souvent pas satisfaisantes. Le travail de ces intervenants doit donc être suivi de près. Dans ce cadre-là, la Municipalité a donc aussi un rôle de supervision et d'évaluation du travail réalisé notamment lors des missions bisannuelles qui ont lieu à Nouakchott ou à Lausanne.

Le second volet consiste à communiquer sur le projet et rendre des comptes aux financeurs. Il s'agit premièrement d'informer les Lausannois sur l'affectation du centime et les réalisations sur le terrain au travers du site Internet et/ou diverses manifestations, mais aussi de répondre aux questions et demandes, et transmettre des rendus de l'avancement des activités aux communes associées, à la DDC et au comité de pilotage (rapports narratifs et financier, présentations).

Finalement, **eauservice** en tant que représentant des communes suisses-romandes au comité de pilotage de Solidarité eau suisse joue un rôle important pour le développement de cette plateforme.

10. Conséquences sur le budget

Il n'y a pas de conséquence sur le budget.

11. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2015/22 de la Municipalité, du 26 mars 2015 ;

où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du partenariat entre la Ville de Lausanne et la Communauté Urbaine de Nouakchott, des actions entreprises, de la qualité du travail réalisé sur le terrain, du sérieux du suivi du fonds et de la visibilité qu'apporte ce partenariat à la Ville de Lausanne en termes d'image.
2. d'accepter de régulariser les dépenses déjà effectuées avec le fonds de Solidarité internationale eau.
3. d'approuver les modifications du règlement du fonds de Solidarité internationale eau présenté par la Municipalité de Lausanne au chapitre 7.2.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

La secrétaire adjointe :
Sylvie Ecklin

Annexes :

1. Conclusions du préavis 2008/34 et règlement du fonds Solidarité internationale eau
2. Carte de la Mauritanie et zone d'intervention du Projet Communautaire pour l'Accès à l'Eau (PCAE)
3. Copie du « Titre du meilleur projet » décerné à la ville de Lausanne par la Communauté Urbaine de Nouakchott (CUN) et courrier du Président de la CUN envoyé au Syndic de Lausanne
4. Informations sur la campagne de communication Lausanne Eau Solidaire
5. Le règlement du fonds actuel et la nouvelle proposition de règlement du fonds
6. Articles parus dans le journal 24 Heures en 2013 sur le partenariat entre Lausanne et Nouakchott